

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS
MRC DE CHARLEVOIX-EST**

5 SEPTEMBRE 2007

À une séance du Conseil, de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, dans le comté de Charlevoix, tenue au lieu et à l'heure habituels des séances, mercredi le 5 septembre 2007. Sont présents Madame et Messieurs les conseillers : Maurice Chamberland, Ginette Boily, Rémy Belley, Raynald Godin et Gilles Gaudreault sous la présidence de son honneur le maire Monsieur Bernard Maltais. Est absent le conseiller Monsieur Cajetan Guay.

1. CONSTATATION DU QUORUM.

Le maire, Monsieur Bernard Maltais, constate le quorum à 19h et déclare la session ouverte.

2007-09-01

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Sur proposition de Monsieur Maurice Chamberland, appuyé de Monsieur Gilles Gaudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. Constatation du quorum.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} août 2007.
4. Approbation des comptes à payer.
5. Dépôt du procès-verbal d'une erreur évidente dans la date de l'avis de motion du règlement # 257.
6. Modification du troisième paragraphe de l'article 5.1 du règlement # 257.
7. Modification du troisième paragraphe de l'article 5.2 du règlement # 257.
8. Avis de motion.
9. Prolongement des installations d'égout domestique sur le rue Principale – Mandat à l'entrepreneur.
10. Mandat de contrôle de qualité pour le projet de mise aux normes de l'eau potable.

11. Propositions d'honoraires reçues pour l'installation de la caserne d'incendie.
12. Soumission reçue pour la débroussailleuse.
13. Proposition de service pour la création d'un site WEB municipal.
14. Résolution d'appui pour la finale des jeux du Québec été 2010.
15. Approbation des dépenses pour les travaux de voirie 2007.
16. Réingénierie des services administratifs.
17. Entériner le projet Emploi-Québec pour un commis polyvalent.
18. Entretien l'hiver de la cour Beau-Soleil.
19. Don au Groupe de recherche et de sauvetage de Charlevoix.
20. Don pour la marche de la sclérose latérale amyotrophique (SLA).
21. Correspondance.
22. Divers :
 - a)
 - b)
 - c)
 - d)
23. Période de questions.
24. Levée de la séance.

2007-09-02

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL.

Sur proposition de Madame Ginette Boily, appuyé de Monsieur Gilles Gaudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} août 2007.

2007-09-03

4. APPROBATION DES COMPTES À PAYER.

Sur proposition de Monsieur Gilles Gaudreault, appuyé de Monsieur Maurice Chamberland et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes suivants incluant les salaires du mois d'août 2007, au montant total de quatre-vingt-quatorze mille cent quatre-vingt-quinze dollars et dix cents (94, 195.10\$), présentés par la directrice générale et secrétaire-trésorière, sont acceptés et payés.

5. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE ERREUR ÉVIDENTE DANS LA DATE DE L'AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT # 257.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, procède à la lecture et au dépôt du procès-verbal d'une erreur évidente soit la date de l'avis de motion du règlement # 257.

2007-09-04

6. MODIFICATION DU TROISIÈME PARAGRAPHE DE L'ARTICLE 5.1 DU RÈGLEMENT # 257.

ATTENDU que la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs a soumis son règlement # 257 modifiant le règlement # 236 afin d'augmenter les dépenses et l'emprunt pour un montant total de 2 998 460.00\$ et modification de l'objet du règlement à la Direction des affaires juridiques, Affaires municipales, Sport et Loisir, pour approbation;

ATTENDU que selon les recommandations reçues par ladite Direction, le troisième paragraphe de l'**article # 5.1** devra être modifié comme suit :

Cette valeur est déterminée en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre total d'unités de l'ensemble des immeubles imposables situés dans le secteur du village décrit à l'Annexe B.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Ginette Boily, appuyé par Monsieur Maurice Chamberland et résolu majoritairement de modifier le troisième paragraphe de l'article 5.1 du règlement # 257 tel que recommandé par la Direction des affaires juridiques, Affaires municipales, Sport et Loisir pour la rendre conforme aux prescriptions légales et d'envoyer ladite résolution à cette direction tel que demandé.

2007-09-05

7. MODIFICATION DU TROISIÈME PARAGRAPHE DE L'ARTICLE 5.2 DU RÈGLEMENT # 257.

ATTENDU que la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs a soumis son règlement # 257 modifiant le règlement # 236 afin d'augmenter les dépenses et l'emprunt pur un montant de 2 998 460.00\$ et modification de l'objet du règlement à la Direction des affaires juridiques, Affaires municipales, Sport et Loisir, pour approbation;

ATTENDU que selon les recommandations reçues par ladite Direction, le troisième paragraphe de l'**article # 5.2** devra être modifié comme suit :

Cette valeur est déterminée en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre total d'unités de l'ensemble des immeubles situés dans le secteur décrit à l'annexe C.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Gilles Gaudreault, appuyé par Monsieur Maurice Chamberland et résolu majoritairement de modifier le troisième paragraphe de l'article 5.2 du règlement # 257 tel que recommandé par la Direction des affaires juridiques, Affaires municipales, Sport et Loisir pour le rendre conforme aux prescriptions légales et d'envoyer ladite résolution à cette direction tel que demandé.

2007-09-06

8. AVIS DE MOTION.

Le conseiller Monsieur Raynald Godin donne avis de motion que lors d'une séance subséquente du Conseil, de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, un

règlement sera adopté décrétant un emprunt et une dépense de 94 000\$. Une copie de ce règlement fut remise séance tenante aux membres du Conseil présents et sera acheminée immédiatement après la séance à chacun des élus absents afin d'être dispensé d'en faire lecture lors de son adoption.

2007-09-07

9. PROLONGEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉGOUT DOMESTIQUE SUR LA RUE PRINCIPALE – MANDAT À L'ENTREPRENEUR.

Considérant la résolution 2007-06-24 mandatant l'entrepreneur Simon Thivierge et Fils inc. suite à l'ouverture de soumissions publiques le 4 juin 2007 et ce, dans le dossier de la *Mise aux normes des installations de production de l'eau potable*;

Considérant que la Municipalité entend prolonger son réseau d'égout sur une distance de 225 m sur la rue Principale et ce, à l'entrée de la municipalité;

Considérant que ces travaux seraient réalisés conjointement aux travaux d'eau potable présentant ainsi une économie pour la municipalité;

Considérant que la proposition de coût négocié est considérée comme juste et raisonnable;

Considérant que la Municipalité avait déjà obtenu l'autorisation du MDDEP pour lesdits travaux;

En conséquence, il est proposé par Madame Ginette Boily, appuyé par Monsieur Raynald Godin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Qu'un avenant soit donné au contrat de Simon Thivierge pour réaliser ce tronçon d'égout et ce, au montant total de 84 000 \$ taxes exclues.

2007-09-08

10. MANDAT DE CONTRÔLE DE QUALITÉ POUR LE PROJET DE MISE AUX NORMES DE L'EAU POTABLE.

Sur proposition de Monsieur Gilles Gaudreault, appuyé de Monsieur Maurice Chamberland et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la firme LVM Technisol pour le contrôle de qualité du projet de mise aux normes de l'eau potable et ce, tel que décrit dans sa proposition d'honoraires pour un montant total de vingt mille cent dix-huit dollars et quarante-quatre cents (20 118.44\$) taxes incluses.

2007-09-09

11. MANDAT À ROCHE LTÉE., GROUPE –CONSEIL POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS MÉCANIQUE, ÉLECTRICITÉ, ET STRUCTURE DE LA CASERNE INCENDIE.

Sur proposition de Monsieur Rémy Belley, appuyé de Monsieur Gilles Gaudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la firme Roche Ltée., Groupe-conseil, pour les services professionnels mécanique-électricité-structure de la caserne incendie et ce, tel que décrit dans leur proposition d'honoraires pour

un montant de quatorze mille neuf cents cinquante dollars (14 950\$) plus les taxes applicables.

2007-09-10

12. SOUMISSION REÇUE POUR LA DÉBROUSSAILLEUSE.

Sur proposition de Monsieur Gilles Gaudreault, appuyé de Monsieur Maurice Chamberland et résolu majoritairement (contre : Monsieur Raynald Godin) d'accepter la soumission reçue du Garage Guy Gauthier et de procéder à l'achat d'une débroussailleuse Orsi Prestige modèle 235 et ce, tel que décrit pour un montant total de onze mille sept cents trente-six dollars et quatre-vingt-cinq cents (11 736.85\$) taxes incluses.

2007-09-11

13. PROPOSITION DE SERVICE POUR LA CRÉATION D'UN SITE WEB.

Sur proposition de Monsieur Maurice Chamberland, appuyé de Madame Ginette Boily et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la proposition de service reçue pour la création d'un site Web du Centre d'Accès Communautaire Internet (CACI) pour un montant d'environ mille deux cents dollars (1 200.00\$) et ce tel que décrit.

2007-09-12

14. APPUI AUX MRC DE CHARLEVOIX ET DE CHARLEVOIX-EST DANS LEUR DÉMARCHE D'OBTENTION DE LA FINALE DES JEUX DU QUÉBEC 2010.

CONSIDÉRANT la volonté des MRC de Charlevoix et de Charlevoix-Est d'obtenir la Finale des Jeux du Québec été 2010, en collaboration avec des partenaire du milieu;

CONSIDÉRANT que la Finale des Jeux du Québec constitue une occasion unique de mobiliser la population autour d'un projet commun et d'accroître la fierté des citoyens;

CONSIDÉRANT l'impact positif qu'apportera une Finale des Jeux du Québec sur les plans sportif, culturel, économique, vie communautaire et touristique;

CONSIDÉRANT que cet événement mettra en valeur la culture de Charlevoix, son patrimoine, ses institutions et ses artistes;

CONSIDÉRANT que la Finale des Jeux du Québec contribuera à la promotion du sport et de l'activité physique auprès de la population de Charlevoix;

CONSIDÉRANT la capacité des MRC de Charlevoix et de Charlevoix-Est et de son comité organisateur de présenter un événement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Rémy Belley, appuyé par Monsieur Gilles Gaudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs appui la candidature des MRC de Charlevoix et de Charlevoix-Est en vue de l'obtention de la Finale des Jeux du Québec été 2010 dans la région de Charlevoix;

S'engage à fournir, dans la mesure de ses possibilités, la collaboration bénévole et l'assistance nécessaires à l'organisation d'un tel événement;

Rend disponibles ses équipements et/ou installations pour la durée des Jeux et ce, gratuitement.

2007-09-13

RÉSOLUTION DE MISE À NIVEAU DES INSTALLATIONS SPORTIVES POUR LA TENUE DE LA FINALE DES JEUX DU QUÉBEC 2010.

CONSIDÉRANT la volonté des MRC de Charlevoix et de Charlevoix-Est d'obtenir la Finale des Jeux du Québec été 2010, en collaboration avec des partenaire du milieu;

CONSIDÉRANT que la Finale des Jeux du Québec constitue une occasion unique de mobiliser la population autour d'un projet commun et d'accroître la fierté des citoyens;

CONSIDÉRANT l'impact positif qu'apportera une Finale des Jeux du Québec sur les plans sportif, culturel, économique, vie communautaire et touristique;

CONSIDÉRANT que cet événement mettra en valeur la culture de Charlevoix, son patrimoine, ses institutions et ses artistes;

CONSIDÉRANT que la Finale des Jeux du Québec contribuera à la promotion du sport et de l'activité physique auprès de la population de Charlevoix;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Ginette Boily, appuyé par Monsieur Raynald Godin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs s'engage de la façon suivante :

À construire d'ici à 2009 une rampe de mise à l'eau pour le ski nautique et la voile, une plate-forme de départ pour les nageurs et un quai d'accostage pour les embarcations à moteur pour un montant estimé à 10 000\$.

2007-09-14

15. APPROBATION DES DÉPENSES POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE 2007.

Sur proposition de Monsieur Rémy Belley, appuyé de Monsieur Raynald Godin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux, pour un montant de 25 077\$ conformément aux stipulations du ministère des Transports. Que les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention.

2007-09-15

16. RÉINGÉNIRIE DES SERVICES ADMINISTRATIFS.

ATTENDU QUE la municipalité s'engage dans un processus de réingénierie des ressources humaines dans ses services administratifs;

ATTENDU QUE le profil des employés doivent inclure une formation technique soit en comptabilité ou toute autre discipline pertinente;

ATTENDU QU'il importe que les employés puissent être en mesure de résister au stress occasionné par l'application des règlements municipaux et la perception;

ATTENDU QU'aucun employé syndiqué ne rencontre ces exigences;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Maurice Chamberland, appuyé par Monsieur Rémy Belley et résolu à l'unanimité des conseillers présents de remercier de ses services titulaires actuels au poste de secrétaire-trésorière adjointe Madame Nathalie Gagnon. De doter ce poste dans les meilleurs délais selon les critères ci-dessus.

2007-09-16

17. PROJET POUR UN COMMIS POLYVALENT DÉPOSÉ À EMPLOI-QUÉBEC.

Sur proposition de Monsieur Rémy Belley, appuyé de Monsieur Maurice Chamberland et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner la demande de projet pour un commis polyvalent déposé à Emploi-Québec. De mandater Madame Suzanne Gaudreault, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs tous les documents relatifs à ce projet.

2007-09-17

18. ENTRETIEN D'HIVER DE LA COUR DE L'ÉCOLE BEAU-SOLEIL.

CONSIDÉRANT que la municipalité procède déjà à l'entretien d'hiver de la cour de l'école Beau-Soleil;

CONSIDÉRANT qu'une demande de la Commission scolaire de Charlevoix a été reçue pour l'entretien de la cour de l'école Beau-Soleil ainsi que de l'entretien des entrées, des trottoirs, des perrons, des marches en plus d'épandre du sable ou du sel au besoin et ce, pour 2006-2007;

CONSIDÉRANT que la municipalité n'a pas les effectifs nécessaires pour tous les travaux de déneigement demandés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Raynald Godin, appuyé par Monsieur Gilles Gaudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs procèdera au déneigement de la cour seulement de l'école Beau-Soleil et ce, pour la saison 2006-2007. Que la Commission scolaire de Charlevoix se tient responsable des accidents pouvant survenir suite au déneigement de la cour. Qu'advenant un bris du tracteur de la municipalité, la Commission scolaire devra effectuer l'entretien de la cour de l'école tant et aussi longtemps que durera ce bris.

2007-09-18

19. DON AU GROUPE DE RECHERCHE ET SAUVETAGE DE CHARLEVOIX.

Sur proposition de Monsieur Gilles Gaudreault, appuyé de Monsieur Raynald Godin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité fait don d'un montant de 50\$ au Groupe de recherche et de sauvetage de Charlevoix.

2007-09-19

20. DON POUR LA MARCHE DE LA SLA (SCLÉROSE LATÉRAL AMYOTROPHIQUE).

Sur proposition de Madame Ginette Boily, appuyé de Monsieur Raynald Godin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité fait don d'un montant de 50\$ à la SLA (sclérose latérale amyotrophique).

2007-09-2

24. LEVÉE DE LA SÉANCE.

Sur proposition de Madame Ginette Boily, appuyé de Monsieur Maurice Chamberland et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance ordinaire est levée à 19h55.

MAIRE

**DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**